



RÊVONS NOS RIVIÈRES

Concours interdisciplinaire d'idées

PARTIE B



l'accent
d'Amérique



Type de concours	3
Attentes de la Ville	3
Secteurs d'intérêt	4
Admissibilité	4
Jury	5
Prix	5
Échéancier	5
Inscription	6
Communications	6
Propositions	7
Remise	8
Évaluation	9
Résultats	9
Aspects légaux	11
Questions	11
Documents à télécharger	11

Type de concours

Le concours d'idées est ouvert, pluridisciplinaire, d'envergure internationale et tenu en une seule étape. Il s'adresse aux architectes paysagistes, designers urbains, architectes, urbanistes et autres professionnels du design de l'environnement susceptibles de proposer des idées à la fois ambitieuses et réalistes qui sauront guider la transformation et la conservation des rivières de Québec, de leurs berges et des aires qui les bordent, naturelles ou urbanisées.

Attentes de la Ville

La Ville de Québec attend des concurrents :

- qu'ils s'imprègnent d'abord de l'*état des lieux*, par un examen attentif des documents fournis enrichi de démarches personnelles complémentaires ;
- qu'ils élaborent un ou des concepts intégrateurs qui donnent un sens global aux interventions imaginables sur les quatre rivières de Québec, à moyen ou à long terme ;
- qu'ils saisissent l'identité propre à chacune des rivières et s'appliquent à la faire évoluer, en prenant appui sur ce qui la caractérise déjà tout en l'ouvrant à de nouvelles possibilités ;
- qu'ils engagent une réflexion critique sur les enjeux et les orientations que la Ville propose, et les bonifient de leur propre lecture ;
- qu'ils explorent les possibilités que ces enjeux et orientations suggèrent, en imaginant, en conceptualisant, en spatialisant et en illustrant des solutions d'aménagement ;
- qu'ils s'attardent, du même coup, à résoudre les principaux problèmes soulevés par la Ville au regard de l'état et du développement des rivières à Québec ;
- qu'ils intègrent les cinq axes d'intervention du Plan des rivières déterminés par la Ville, soit la protection de l'eau et des milieux naturels, l'accessibilité et les liens physiques, la pratique d'activités récréatives, la culture et le patrimoine ainsi que le développement urbain (voir la partie A, section 3) ; qu'ils couvrent, dans ce travail exploratoire, trois échelles pertinentes dans l'aménagement urbain et paysager : celle du territoire (macro), celle des secteurs d'intérêt (mésos) et l'échelle humaine (micro).

La Ville de Québec considérera l'ensemble des propositions reçues, indépendamment des prix attribués, comme un bassin de pistes d'aménagement qui s'ajouteront aux idées existantes pour éventuellement créer un plan directeur d'aménagement des rivières sur le territoire de la ville. Ce plan directeur servira à son tour de référence pour la planification de tout projet public, privé ou public-privé aux abords des rivières.

Secteurs d'intérêt

La Ville de Québec a déterminé plusieurs secteurs d'intérêt pour chacune des rivières. Chaque concurrent doit choisir certains secteurs parmi ceux établis par la Ville et peut en proposer de nouveaux, sous réserve de ce qui est indiqué dans la section 10 du présent document.

<http://bit.ly/2psFicE>

Pour consulter la description des secteurs d'intérêt, consulter la partie A, section 4.

Admissibilité

Est admissible à participer au concours tout concurrent qui compose une équipe pluridisciplinaire comprenant des représentants des trois disciplines suivantes :

- Architecture de paysage ;
- Design urbain ;
- Environnement.

Une équipe peut s'adjoindre les services d'autres professionnels ou experts-conseils, par exemple des représentants des disciplines suivantes (liste indicative et non limitative) :

- Architecture ;
- Urbanisme, aménagement territorial ;
- Ingénierie ;
- Biologie ;
- Écologie ;
- Hydrologie ;
- Arts visuels.

Il n'y a aucune restriction concernant le pays de provenance des équipes ou des représentants. L'intégration de personnes d'origine québécoise est suggérée, mais cet aspect n'aura aucun effet sur l'évaluation des propositions.

Ne peut participer au concours toute personne ou agence qui serait en situation de conflit d'intérêts avec un des membres du jury pendant le concours, en raison de liens familiaux ou de liens d'affaires actifs. Ne peut non plus participer un employé de la Ville de Québec ou un membre de sa famille immédiate.

Jury

Pour consulter la composition du jury, s'adresser au site web du concours www.revonsnosrivieres.com.

Dans le cas où un des membres du jury ne peut siéger, une personne de compétence équivalente sera désignée comme substitut et les concurrents en seront informés.

Le jury est secondé dans ses travaux par un conseiller professionnel :

- Jacques White, architecte et professeur titulaire à l'École d'architecture de l'Université Laval.

Un comité technique analyse les propositions et fait rapport au jury. Il se compose des professionnels de la Ville de Québec qui œuvrent dans les disciplines demandées pour chacune des équipes participantes.

Prix

Une somme totale de 200 000 \$ CA sera attribuée à trois lauréats selon la répartition suivante :

- 1^{er} prix : 100 000 \$ CA ;
- 2^e prix : 60 000 \$ CA ;
- 3^e prix : 40 000 \$ CA.

Le jury pourrait accorder à sa discrétion des mentions honorables, sans somme associée.

Échéancier

Appel de propositions	1 ^{er} mai 2017
Limite d'inscription	30 juin 2017, 17 h HAE
Limite d'envoi de questions	10 juillet 2017, 17 h HAE
Limite de réponses aux questions	17 juillet 2017
Limite de remise des propositions	25 août 2017, 17 h HAE
Délibération du jury	2 septembre 2017
Annonce des lauréats ²	11 septembre 2017
Dévoilement des propositions et début de la diffusion ²	11 septembre 2017

Inscription

L'inscription au concours est obligatoire pour pouvoir y participer. Inscription en ligne sur le site web du concours www.revonsnosrivieres.com.

Une fois l'inscription effectuée, chaque concurrent reçoit, dans les 24 heures, une confirmation d'inscription ainsi qu'un numéro d'identification assurant l'anonymat de sa proposition. Ce numéro devra apparaître sur chacune des planches remises.

Une absence de confirmation signifierait que l'inscription n'a pas été correctement enregistrée.

Un concurrent ne peut s'inscrire qu'une seule fois et ne peut participer qu'à une seule proposition.

Communications

Toutes les communications relatives au concours s'effectuent uniquement par le site Internet qui lui est consacré : Info.Revonsnosrivieres@ville.quebec.qc.ca.

Aucune autre forme de communication, directe ou indirecte, d'un concurrent avec le conseiller professionnel, un membre du jury ou tout autre intervenant associé au concours n'est autorisée, sous peine de disqualification. Le conseiller professionnel peut toutefois communiquer avec les concurrents par messagerie électronique, à l'adresse qu'ils ont fournie à l'inscription. Si une réponse était requise de leur part, des instructions leur seraient données sur la manière de procéder.

Toute question d'un concurrent au sujet du concours doit être posée par l'intermédiaire du site Internet consacré au concours, avant la date et l'heure limites indiquées à l'échéancier ci-dessus. Les questions reçues et les réponses données seront régulièrement publiées sur ce même site Internet. Il incombe aux concurrents de le consulter régulièrement.

Le français et l'anglais¹ sont les deux langues du concours. Pour être considérées, toute communication et toute proposition doivent être rédigées dans l'une ou l'autre de ces deux langues.

¹ À l'exception de certaines annexes de la Ville de Québec produites en français et qui n'ont pu être traduites.

Propositions

Une proposition se résume à trois planches et un texte.

Chacune des planches est destinée à couvrir une échelle d'intervention :

- Planche 1 : échelle du territoire (macro);
- Planche 2 : échelle des secteurs d'intérêt (més);
- Planche 3 : échelle humaine (micro).

Sous réserve de quelques écarts mineurs autorisés si la compréhension et l'appréciation des concepts l'exigent, les planches doivent respectivement inclure les représentations suivantes :

- Planche 1 : carte de l'ensemble des quatre rivières, bonifiée de schémas conceptuels et d'illustrations permettant de rapidement saisir la nature, les particularités, l'intérêt et la pertinence des concepts proposés à l'échelle territoriale.
- Planche 2 : schémas, plans, coupes ou tout autre dessin approprié permettant de communiquer efficacement les stratégies d'aménagement proposées pour au moins trois secteurs d'intérêt parmi ceux déterminés par la Ville, pour au moins trois des quatre rivières. D'autres secteurs d'intérêt peuvent être ajoutés, dans la mesure où l'exigence minimale précédente est remplie.
- Planche 3 : perspectives d'ambiance et autres représentations similaires qui illustrent éloquemment l'appropriation citoyenne escomptée pour chacun des secteurs d'intérêt illustrés sur la planche 2, avec des aménagements qui favorisent une telle appropriation. Points de vue au choix des concurrents, selon les concepts et les stratégies proposés.

Le texte à fournir résume, en quelques lignes, en quoi la proposition mérite d'être primée.

En plus des balises ci-dessus, les propositions doivent respecter, sans exception, les règles de présentation suivantes :

Planches

- Taille A0, orientation horizontale;
- Format d'enregistrement PDF, définition d'au moins 300 ppp, poids maximal de 25 Mo chacune;
- Tout texte en police de caractères Arial d'au moins 12 points;
- Numéro d'identification du concurrent (fourni à l'inscription) en police de caractères Arial majuscule de 36 points, dans le coin inférieur droit;
- Numéro de la planche (1, 2 ou 3) en police de caractères Arial de 72 points, dans le coin inférieur gauche.

Texte

- Format lettre ou A4, orientation verticale;
- Format d'enregistrement RTF, police de caractères Arial de 11 points, maximum 500 mots;
- Numéro d'identification du concurrent (fourni à l'inscription) en police de caractères Arial de 11 points, dans le coin supérieur droit;
- Aucune image autorisée.

Toute proposition est anonyme. Rien, dans une proposition, ne doit fournir une quelconque indication qui pourrait suggérer ou dévoiler qui en est l'auteur, sous peine de disqualification.

Tout élément non conforme aux indications précédentes ou excédentaire serait, le cas échéant, écarté de l'évaluation sans être considéré par le jury.

Remise

La remise des propositions s'effectue en ligne seulement, sur le site consacré au concours, obligatoirement avant la date et l'heure limites indiquées à l'échéancier (voir la section 7). Les trois planches et le texte doivent être remis en un seul dossier, dont le titre est intégralement le numéro d'identification du concurrent (par exemple, AB123.zip) et dont le poids n'excède pas 80 Mo, faute de quoi le système pourrait le rejeter.

Chaque fichier que comprend le dossier doit être nommé selon les modèles suivants :

- Numéro d'identifiant assigné lors de l'inscription_planche1.pdf;
- Numéro d'identifiant assigné lors de l'inscription _planche2.pdf;
- Numéro d'identifiant assigné lors de l'inscription _planche3.pdf;
- Numéro d'identifiant assigné lors de l'inscription _texte.pdf.

La Ville de Québec ne peut être tenue responsable de problèmes techniques liés au téléversement des propositions.

Évaluation

Avant la séance de délibération du jury :

- le conseiller professionnel vérifie la conformité des propositions et, le cas échéant, met de côté tout élément dérogatoire ou excédentaire par rapport aux indications données ci-dessus ;
- le comité technique examine l'ensemble des propositions reçues et fait rapport au jury des qualités et des problèmes qu'il a notés, dans les limites de son mandat.

Le jury se réunit ensuite à huis clos pour débattre de la valeur respective des propositions soumises à son appréciation. Il se réfère alors aux critères d'évaluation (ci-dessous), sans obligation de s'y restreindre. Au terme de la discussion sur les propositions, le jury attribue, idéalement par consensus, sinon par vote, les prix annoncés. En cas d'égalité des voix lors d'un vote, celui du président du jury aurait préséance. La décision du jury est finale et sans appel.

Critères d'évaluation :

- Caractère inspirant et novateur de la proposition dans son ensemble ;
- Adéquation aux caractéristiques du milieu et aux particularités des rivières ;
- Respect et exploitation des orientations définies par la Ville de Québec ;
- Bien-fondé, justesse, originalité et ampleur de déploiement des concepts et des stratégies élaborés ;
- Intérêt des solutions d'aménagement illustrées au regard de l'ensemble des enjeux établis, caractérisées notamment par un juste équilibre entre la pérennisation des rivières et l'appropriation citoyenne ;
- Pertinence des secteurs d'intérêt privilégiés par le concurrent ;
- Professionnalisme et qualités générales de la proposition, à toutes les échelles de représentation demandées ;
- Probabilité de récupérer, dans la préparation d'un éventuel plan directeur et dans les interventions à venir, les idées et les solutions d'aménagement qu'offre à considérer la proposition.

Résultats

Les résultats du concours seront simultanément annoncés sur le site Internet consacré au concours et par communiqué de presse. Les lauréats seront dès que possible avisés par courriel et invités à participer au dévoilement public des propositions afin de recevoir leur prix².

Quelques jours plus tard, les propositions primées et l'ensemble des propositions reçues au concours seront dévoilés au public en conférence de presse, en même temps que le rapport du jury expliquant ses décisions. Le site Internet consacré au concours sera mis à jour en conséquence.

Diffusion

La Ville de Québec prévoit de diffuser le plus largement possible les résultats du concours à l'échelle internationale, en relayant l'information aux réseaux professionnels les plus actifs en matière de concours d'aménagement, d'architecture du paysage, d'architecture et de design de même que sur les réseaux sociaux habituels.

Elle entend aussi monter une exposition itinérante de l'ensemble des propositions reçues.

Une publication électronique est également envisagée.

Les concurrents qui le désirent pourront fournir à la Ville la liste des personnes ayant participé à la préparation de leur proposition, si les informations fournies à l'inscription ne conviennent plus, afin d'assurer une diffusion adéquate des noms des contributeurs.

² Si les lauréats ne peuvent se déplacer pour recevoir le prix à Québec, celui-ci leur sera envoyé autrement et une communication vidéo à distance pourrait être organisée, séance tenante.

Aspects légaux

Disqualification : La Ville se réserve le droit de disqualifier un concurrent en raison de conflit d'intérêts, d'action interdite (par exemple, avoir communiqué avec un membre du jury), de bris d'anonymat, de non- conformité de la proposition ou de retard à l'échéancier, sans recours possible à cet effet contre la Ville.

Droits d'auteur et utilisation des propositions : Bien que les concurrents conservent le droit de propriété artistique de leur conception, ils concèdent à la Ville, en acceptant de participer au concours, le droit de récupérer sans compensation, indépendamment de la période et de la durée, certains concepts et idées élaborés pendant le concours, à des fins de planification de projets le long des rivières sur son territoire dans l'intérêt public, que les ressemblances soient démontrables ou pure coïncidence. Les concurrents concèdent aussi à la Ville une licence non exclusive l'autorisant à diffuser leur proposition et leur identité, sans limitation de moyens de diffusion, de temps ou de territoire, à des fins non commerciales. Par le simple fait de participer au concours, les concurrents garantissent à la Ville qu'ils sont les auteurs uniques de leur proposition et détenteurs des droits qui lui sont associés. Ils tiennent la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux et financiers.

Frais de participation au concours : Aucune compensation financière autre que les prix annoncés ne peut être réclamée à la Ville pour une participation au concours ou à une quelconque activité de diffusion des résultats.

Questions

Info.Revonsnosrivieres@ville.quebec.qc.ca

Documents à télécharger

Pour consulter d'autres documents d'intérêt, veuillez compléter votre inscription au concours sur le site web www.revonsnosrivieres.com.

